

COMMUNAUTE FRANCAISE
MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

PSYCHOLOGIE ET METHODOLOGIE APPLIQUEES A
L'AUXILIAIRE POLYVALENT(E) DES SERVICES A
DOMICILE ET EN COLLECTIVITES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE :
814108U21D1
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 juillet 1997,
sur avis conforme de la Commission de concertation

PSYCHOLOGIE ET METHODOLOGIE APPLIQUEES A L'AUXILIAIRE POLYVALENT(E) DES SERVICES A DOMICILE ET EN COLLECTIVITES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise au développement des capacités relationnelles de l'étudiant en tenant compte des caractéristiques psychologiques, sociales, culturelles et physiques de ses interlocuteurs (bénéficiaires, collègues, responsables) dans le cadre de sa mission professionnelle.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable de :

- ◆ différencier les divers modes de communication et de relation interpersonnelles;
- ◆ caractériser la relation d'aide.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de unité de formation « CONNAISSANCES PREALABLES AU STAGE D'OBSERVATION DE L'AUXILIAIRE POLYVALENT(E) DES SERVICES A DOMICILE ET EN COLLECTIVITES ».

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Psychologie et méthodologie appliquées à l'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités	CT	B	78
3.2. Part d'autonomie			
Total des périodes			18
			96

4. PROGRAMME

En vue d'adapter son comportement dans le cadre de ses activités professionnelles, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'utiliser les outils de l'observation;
- ◆ de décrire les différentes étapes du développement chez l'enfant et chez l'adulte, y compris le vieillissement;
- ◆ de décrire le comportement d'un individu dans un groupe en référence à diverses valeurs sociales et culturelles;
- ◆ d'identifier et de décrire les comportements individuels et relationnels dans un environnement déterminé;
- ◆ de repérer les principales composantes des relations interindividuelles en se basant sur l'apport de la psychologie sociale;
- ◆ de développer la capacité d'écoute et de communication en se basant sur l'apport de théories émises en psychologie dynamique et relationnelle;
- ◆ d'identifier les comportements liés à des psychopathologies observables, présentes ou rencontrées dans les divers lieux professionnels des auxiliaires polyvalent(e)s des services à domicile et en collectivités.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable, dans une situation donnée, d'identifier des éléments sur lesquels il doit s'appuyer pour construire un comportement adéquat, à savoir :

- ◆ repérer les signes exprimant les besoins du bénéficiaire;
- ◆ décoder le message du bénéficiaire en fonction de ses caractéristiques et de sa situation particulière;
- ◆ élaborer un rapport de ses observations.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de la pertinence des observations faites et de la finesse des hypothèses proposées.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est souhaitable de ne pas dépasser vingt personnes par groupe.